

Rapport d'activité 2015 à 2018

*du Haut comité pour la transparence
et l'information sur la sécurité nucléaire*

HCTISN

Haut Comité
pour la transparence
et l'information
sur la sécurité
nucléaire



SOMMAIRE

1 - ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE	3
2 - FONCTIONNEMENT DU HAUT COMITÉ	4
2.1 Les missions confiées au Haut comité	4
2.2 La composition du Haut comité au 6 septembre 2018	4
2.3 L'organisation et les règles de fonctionnement du Haut comité	6
2.4 Les moyens dont dispose le Haut comité	7
3 - L'ACTIVITÉ DU HAUT COMITÉ DE 2015 À 2018	8
3.1 Les anomalies carbone de la cuve de l'EPR	8
3.2 Les travaux sur l'addition intentionnelle de radioactivité dans les biens de consommation et les produits de construction	10
3.3 Participation du public pour la prolongation des réacteurs de 900 MWe au-delà de quarante ans	12
3.4 Les travaux sur la présentation du « cycle du combustible » français en 2018	14
3.5 Les travaux sur la gestion des déchets très faiblement radioactifs	16
3.6 Les réunions plénières	17
3.7 Le secrétariat du Haut comité	22
3.8 Visites et déplacements du Haut comité entre 2015 à 2018	22
3.9 Les autres participations du Haut comité de 2015 à 2018	25
4 - CONCLUSION ET PERSPECTIVES	26
5 - ANNEXE	27

1 - ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2018 est la dernière des 4 années de mon mandat au Haut comité que j'ai l'honneur de présider depuis son renouvellement en mars 2015. Cela marque également le dixième anniversaire du Haut comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire.

Ces 4 années ont été très riches d'enseignement à la fois par les nombreux sujets passionnants que le Haut comité a traités que par les échanges auxquels ils ont donné lieu. Le Haut comité est clairement monté en intensité et fonctionne désormais à plein régime.

Le programme de travail du Haut comité a été chargé et ce dès le début, puisque les travaux ont démarré dès juin 2015 par le sujet technique pointu des anomalies carbone de la cuve du réacteur EPR de Flamanville. Le rapport correspondant, commandité par la Ministre Ségolène Royal, retrace et analyse tous les éléments de ce dossier sur plus de dix années. Les discussions ont été intenses et ont permis, j'en suis convaincue, de faire la lumière sur ce dossier complexe et de faire progresser la transparence.

Nous avons aussi lancé la concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MW dans le cadre de leur 4^e réexamen périodique. Cette démarche volontaire, non prévue par les textes, me paraît très importante et symbolique de démarche pour faire avancer la transparence.

Je retiens également les présentations et débats marquants sur CIGEO, la sécurité des centrales nucléaires françaises ou encore la détection de ruthénium 106 en France.

Les sujets consacrés à la radioprotection médicale sont importants pour nos concitoyens. Ils nécessitent beaucoup de pédagogie et des ajustements permanents pour trouver le juste équilibre entre vertus diagnostiques et thérapeutiques et impact radiologique. Ils ont été peu traités compte tenu du nombre important de sujets liés à la sûreté et à la sécurité, ils doivent l'être davantage.

Le Haut comité joue également un rôle important d'explication des enjeux de la réglementation qui s'est enrichie pendant mon mandat dans le sillage de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte dans le sens d'une plus grande sûreté nucléaire. Les projets de la loi et de son ordonnance ainsi que les trois projets de décret ont ainsi tous été présentés avant leur transmission au Conseil d'Etat et leur publication.

Pour l'ensemble de ces travaux, cela a été l'occasion d'apporter un éclairage précis et factuel sur des sujets techniques complexes, qui parfois peuvent être mal compris et faire l'objet de confusions y compris dans la presse spécialisée.

Au moment de mon départ, je renouvelle mes remerciements les plus sincères et chaleureux à tous les membres du Haut comité, titulaires et suppléants, pour leur implication et leur investissement continus tout au long de cette année dans les travaux du Haut comité, ainsi que tous les intervenants et membres extérieurs des groupes de travail qui contribuent à alimenter et enrichir nos travaux. Je souhaite remercier tout spécialement Monique Séné pour sa collaboration en tant que vice-présidente ainsi que les cinq pilotes des groupes de travail : Pierre Pochitaloff, André-Claude Lacoste, Philippe Chaumet-Riffaud, Natalia Pouzyreff et François Béringier. Pour terminer, je souhaite remercier le secrétariat, assuré par la petite équipe de la Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR), pour tout le travail de grande qualité qu'il accomplit et qui permet au Haut comité de fonctionner.

2 - FONCTIONNEMENT DU HAUT COMITÉ

2.1 Les missions confiées au Haut comité

C'est la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire qui a créé le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et en a défini les missions et le mode de fonctionnement.

Ainsi, aux termes de l'article 24 de la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, aujourd'hui codifié¹ à l'article L. 125-34 du code de l'environnement,

*« Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est une instance **d'information, de concertation et de débat** sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. A ce titre, le haut comité peut émettre un avis sur toute question dans ces domaines, ainsi que sur les contrôles et l'information qui s'y rapportent. Il peut également se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information en matière de sécurité nucléaire et proposer toute mesure de nature à garantir ou à améliorer la transparence en matière nucléaire. Il peut enfin être saisi par les ministres chargés de la sûreté nucléaire, par les présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, par le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, par les présidents des commissions locales d'information ou par les exploitants d'installations nucléaires de base sur toute question relative à l'information concernant la sécurité nucléaire et son contrôle. »*

Pour l'exercice de ses missions, et conformément à l'article 25 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-35 du code de l'environnement, *« le Haut comité peut faire réaliser des expertises nécessaires à l'accomplissement de ses missions et organiser des débats contradictoires. » Cet article prévoit également que « les personnes responsables d'activités nucléaires, l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que les autres services de l'Etat concernés communiquent au Haut comité tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions. »*

En outre, la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs confie également au Haut comité, par son article 10, le soin d'organiser périodiquement des concertations et des débats concernant la gestion durable des matières et des déchets nucléaires radioactifs.

2.2 La composition du Haut comité au 6 septembre 2018

Madame Marie-Pierre Comets est la présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

La composition du Haut comité est fixée par la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et par l'article L.125-37 du code de l'environnement. Conformément à ces dispositions, le Haut comité est une instance plurielle, composée d'une quarantaine de membres², répartis en 7 collèges de la façon suivante :

¹Ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres I^{er} et V du code de l'environnement.

² En application du décret n° 2010-277 du 16 mars 2010 relatif au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, un membre suppléant est nommé pour chaque membre titulaire, à l'exception des membres du collège des personnalités choisies.

Les représentants suivis de la mention * sont en instance de désignation dans le prochain décret de nomination des membres du Haut Comité.

1° Collège des parlementaires :

- Madame Natalia POUZYREFF*, députée des Yvelines ; suppléant : Monsieur Anthony CELLIER* ;
- Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER*, député du Haut-Rhin ;
- Monsieur Alain FOUCHE, sénateur de la Vienne ;
- Monsieur Serge BABARY*, sénateur d'Indre-et-Loire.

2° Collège des représentants des commissions locales d'information :

- Monsieur Gilles COMPAGNAT, membre de la CLI de Golfech, suppléant : Monsieur Alexis CALAFAT ;
- Monsieur Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, membre de la CLI de Gravelines, suppléant : Monsieur Jo DAIRIN ;
- Madame Yveline DRUEZ*, membre de la CLI Orano La Hague, de la CLI de Flamanville et de la CLI du centre de stockage de la Manche, suppléante : Madame Valérie NOUVEL ;
- Monsieur M. Michel HABIG, membre de la CLIS de Fessenheim, suppléant : Monsieur François BERINGER ;
- Madame Monique SENÉ, vice-présidente de l'ANCCLI, suppléant : Monsieur Jean-Pierre CHARRE ;
- Monsieur Claude WALLENDORFF, membre de la CLI de Chooz, suppléante : Madame Brigitte ANCIAUX.

3° Collège des représentants d'associations de protection de l'environnement et d'associations mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

- Monsieur Pierre BARBEY, représentant l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO), suppléant : Monsieur David BOILLEY ;
- Monsieur Jacky BONNEMAINS, représentant l'association Robin des Bois, suppléante : Mademoiselle Charlotte NITHART ;
- Monsieur Yannick ROUSSELET, représentant l'association Greenpeace France, suppléant : Monsieur Roger SPAUTZ ;
- Monsieur Jean-Paul LACOTE, représentant France Nature Environnement, suppléante : Madame Maryse ARDITI ;
- Monsieur Bernard LE LAN, représentant l'union nationale des associations familiales (UNAF), suppléante : Madame Dominique ALLAUME-BOBE ;
- Monsieur Simon SCHRAUB, représentant la Ligue nationale contre le cancer (LNC), suppléant : Monsieur Jean-François BOSSET.

4° Collège des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires :

- Monsieur François JACQ*, représentant le CEA, suppléant : Monsieur Xavier VITART* ;
- Madame Soraya THABET, représentant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, suppléante : Madame Valérie RENAULD ;
- Monsieur Jean-Philippe VUILLEZ*, représentant la Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire, suppléant : Monsieur Florent CACHIN* ;
- Monsieur Jean-Paul FOUCHER*, représentant l'association Ressources ;
- Monsieur Philippe KNOCHE, représentant la société Orano, suppléant : Monsieur Dominique GUILLOTEAU ;
- Monsieur Jean-Benard LEVY, représentant Electricité de France (EDF), suppléant : Monsieur François DE LASTIC.

5° Collège des représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives :

- Monsieur Gilles GOUBET*, représentant la CGT-FO, suppléant : Monsieur Médhy MELIN ;
- Monsieur Alexandre GRILLAT, représentant le CFE-CGC, suppléant : Monsieur Philippe GUETAT ;
- Monsieur Christian PAPINI, représentant la CFDT, suppléant : Monsieur Christophe FAUCHEUX ;
- Monsieur Michel LALLIER, représentant la CGT, suppléant : Monsieur Jean-Michel LANG* ;
- Monsieur Francis OROSCO, représentant la CFTC, suppléant : Monsieur Patrick BIANCHI* ;
- Monsieur Pierre POCHITALOFF, représentant le SPAEN-UNSA, suppléant : Monsieur Olivier LAFFITTE*.

6° Collège des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique, économique ou sociale, ou en matière d'information et de communication, dont trois désignées par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, une par l'Académie des sciences et une par l'Académie des sciences morales et politiques :

- Monsieur Claude BIRRAUX ;
 - Monsieur André-Claude LACOSTE ;
 - Monsieur Claes THEGERSTRÖM ;
 - Monsieur Jean-Claude DUPLESSY, désigné par l'Académie des sciences ;
 - Monsieur Marcel Boiteux, désigné par l'Académie des sciences morales et politiques ;
 - Madame Marie-Pierre COMETS, désignée par le Premier ministre.
- } désignés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

7° Collège des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, des services de l'Etat concernés et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :

- Monsieur Yves STRUILLOU directeur général du travail, suppléant : Monsieur Thierry LAHAYE ;
- Monsieur Alain GUILLEMETTE, délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense, suppléant : Monsieur Arnaud VAROQUAUX ;
- Monsieur Jacques WITKOMSKI*, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, suppléant : Monsieur Martin CHASLUS ;
- Monsieur Pierre-Franck CHEVET, président de l'Autorité de sûreté nucléaire, suppléant : Monsieur Philippe CHAUMET-RIFFAUD ;
- Monsieur Cédric BOURILLET*, directeur général de la prévention des risques, suppléant : Monsieur Philippe MERLE ;
- Monsieur Jean-Christophe NIEL, directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, suppléante : Madame Audrey LEBEAU-LIVE.

Conformément à l'article 26 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-38 du code de l'environnement, les membres du Haut comité, à l'exception des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires, ont fait une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans la compétence du Haut comité. Ces déclarations sont rendues publiques via le site internet du Haut comité.

2.3 L'organisation et les règles de fonctionnement du Haut comité

L'organisation des travaux du Haut comité est conçue afin de permettre un mode de travail et d'action placé sous le double signe de l'écoute des attentes du public et de la réactivité face à l'actualité.

Cette organisation est encadrée par le décret du 16 mars 2010 relatif au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, complété par l'adoption, en 2010, d'un règlement intérieur du Haut comité.

Un bureau est chargé d'assister le président du Haut comité dans ses fonctions et la définition de méthodes de travail, tant dans la préparation et l'organisation des réunions que dans l'élaboration des avis et rapport du Haut comité.

Le bureau est composé des personnalités suivantes :

- Madame Marie-Pierre COMETS (présidente du Haut comité) ;
- Madame Monique SENE (collège des commissions locales d'information) ;
- Monsieur Yannick ROUSSELET (collège des associations) ;
- Monsieur François DE LASTIC (collège des responsables d'activités nucléaires) ;
- Monsieur Pierre POCHITALOFF (collège des organisations syndicales) ;
- Monsieur Claude BIRRAUX (collège des personnalités qualifiées) ;
- Mesdames Céline ACHARIAN et Audrey LEBEAU-LIVE (collège « Etat »).

Le bureau se réunit quatre fois par an pour préparer les réunions plénières, ce qui représente treize réunions de bureau dans la période considérée.

Le Haut comité se réunit régulièrement en séance plénière et, lorsque l'actualité l'exige, il se réunit de manière extraordinaire. Lorsque des sujets exigent des travaux approfondis, des groupes de travail, pilotés par l'un de ses membres, peuvent être constitués pour les traiter. Pour ses travaux, le Haut comité peut réaliser des auditions et des visites d'installations (industrielles ou médicales).

2.4 Les moyens dont dispose le Haut comité

Le Haut comité dispose d'un budget annuel de 150 000 € inscrit au budget de l'Etat (cf. programme 181 relatif à la prévention des risques). Il dispose également du support technique du ministère de la transition écologique et solidaire, et plus particulièrement de celui de la mission sûreté nucléaire (MSNR) qui assure le secrétariat technique du Haut comité.

Le Haut comité dispose d'un site internet (www.hctisn.fr) sur lequel il rend public l'ensemble de ses travaux et avis. En particulier, chaque réunion plénière fait l'objet d'un compte rendu détaillé qui est mis en ligne sur ce site. Il en est de même pour les présentations faites au cours de ces réunions plénières.

3 - L'ACTIVITÉ DU HAUT COMITÉ DE 2015 À 2018

3.1 Les anomalies carbone de la cuve de l'EPR

Pilote du groupe de suivi : **Pierre Pochitaloff**

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a rendu publique le 7 avril 2015 une anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville.

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), en vertu de ses missions d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires, a décidé, au cours d'une réunion plénière, le 18 juin 2015, de constituer un groupe de suivi afin de suivre l'instruction et le déroulement de la nouvelle campagne d'essais proposée par AREVA et de s'assurer du caractère complet de l'information du public et de la transparence sur ce dossier.



Cette communication a fait suite à l'information à l'ASN fin 2014, de la part du concepteur et constructeur de réacteurs nucléaires AREVA, de résultats d'essais mécaniques réalisés sur un couvercle de cuve similaire à celui du réacteur EPR de Flamanville inférieurs à la valeur de référence mentionnée par la réglementation. Les résultats de ces essais, menés fin 2014, dans le cadre de la qualification technique de la cuve du réacteur, ont en effet mis en évidence la présence d'une zone présentant une concentration importante en carbone située en partie centrale du couvercle et conduisant à des valeurs de caractéristiques mécaniques plus faibles qu'attendues.

Le chantier de construction du réacteur EPR de Flamanville a débuté en 2007. Suite à une première phase de travaux de génie civil, la cuve du réacteur a été introduite en janvier 2014 dans le bâtiment destiné à l'abriter dénommé « bâtiment réacteur ».

Afin de justifier que les caractéristiques de l'acier du couvercle et du fond de la cuve, désignés respectivement « calotte supérieure » et « calotte inférieure », sont suffisantes et de démontrer la résistance de la cuve du réacteur de l'EPR, AREVA s'est lancé, dès avril 2015, dans la réalisation d'une nouvelle campagne d'essais approfondis sur un matériau représentatif des calottes inférieure et supérieure de la cuve. Cette démarche a été instruite par l'ASN qui a notamment fait appel à son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et au Groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires (GP ESPN).

Le HCTISN a été conforté dans sa démarche puisqu'il a été saisi le 5 octobre 2015 par la ministre chargée de la sûreté nucléaire, en vue d'examiner les conditions dans lesquelles le public est informé des réponses aux trois questions suivantes :

- Comment cette anomalie s'est-elle produite et pourquoi a-t-elle été révélée neuf ans après la fabrication des pièces incriminées ?
- Quels sont les phénomènes physiques sous-jacents et leurs conséquences en termes de sûreté dans le contexte de l'EPR, expliqué dans un langage pédagogique ?
- Quelles sont les mesures prises par AREVA et EDF pour assurer l'information du public et la transparence de ce programme d'essais sur la cuve témoin, en particulier sur les tests qui sont réalisés et les résultats obtenus, ainsi que sur l'analyse de la conformité de la cuve de l'EPR de Flamanville 3 au regard de la réglementation relative aux équipements sous pression nucléaires ?

Le Haut Comité a constitué un groupe de suivi de ce dossier, composé d'un parlementaire, de représentants des commissions locales d'information, d'associations de protection de l'environnement, de responsables d'activités nucléaires, d'organisations syndicales, de personnalités choisies pour leur compétence scientifique et de représentants de l'ASN, de l'IRSN et de services de l'État.

Ce groupe de suivi s'est réuni à sept reprises depuis janvier 2016 afin, dans un premier temps de retracer l'historique de la fabrication de la cuve de l'EPR, de mieux appréhender les enjeux liés aux anomalies décelées et de recenser les mesures d'information du public menées par les différentes parties prenantes jusqu'à juin 2017.

EDF et AREVA ont également établi, indépendamment l'un de l'autre, deux notes sur l'historique de la fabrication des calottes de la cuve de l'EPR. La note d'EDF porte notamment sur son rôle dans le cadre du suivi de la fabrication des calottes de la cuve. Celle d'AREVA porte sur les éléments concernant l'historique de la conception, de la fabrication et de la justification des calottes de la cuve.

Enfin, AREVA a également organisé deux visites pour les membres du groupe de suivi. La première a eu lieu le 13 mai 2016 au Centre Technique AREVA situé à Erlangen en Allemagne. C'est au sein de ce dernier qu'est réalisée une partie des essais complémentaires dans le cadre de la démarche de justification du caractère suffisant des caractéristiques de l'acier des calottes de la cuve. La seconde visite, en date du 23 novembre 2016, a eu lieu au sein de l'usine « Creusot Forge » d'AREVA, dans laquelle ont été forgées les deux calottes du couvercle et du fond de la cuve.

Le Haut Comité a publié son rapport en juin 2017. Ce rapport porte uniquement sur l'anomalie des calottes supérieure et inférieure de la cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville, anomalie liée à une teneur en carbone supérieure à celle attendue en certaines zones.

Il constitue un rapport intermédiaire, fruit des premiers travaux du groupe de suivi du HCTISN et vise à synthétiser l'ensemble des informations qui lui ont été communiquées et à en préciser la chronologie en s'assurant de leur cohérence et de leur bonne compréhension par le public. Il a également été traduit en anglais pour faciliter sa diffusion à l'international.

Le HCTISN a observé que le public a été informé de l'anomalie liée à la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, essentiellement grâce à une communication active et rythmée de l'ASN et de son expert technique l'IRSN via la mise en ligne de documents sur leurs sites Internet respectifs. Ils ont aussi répondu aux sollicitations des médias. La mise à disposition du public des compte-rendus des auditions des 25 juin 2015 et 25 octobre 2016 de l'ensemble des acteurs par l'OPECST sur les sites Internet de l'Assemblée nationale et du Sénat a permis d'apporter un éclairage supplémentaire sur ce dossier. Ces auditions ont permis de rendre publics les points de vue d'EDF et d'AREVA sur les causes des défauts de fabrication de la cuve et les démarches en cours pour justifier de son aptitude à la mise en service.

De manière générale, le HCTISN a noté que les travaux du groupe de suivi ont permis de déclencher un changement d'attitude qui a conduit à la mise en place d'une nouvelle dynamique au sein du groupe de suivi et à une démarche de transparence de la part de l'ensemble des acteurs.

Ce rapport sera prochainement finalisé pour tenir compte des conditions de transparence et d'information du public de la démarche de justification de l'aptitude à la mise en service de la cuve EPR menée par AREVA et EDF et instruite par l'ASN et ses experts.

HCTISN Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

Accueil Qui sommes-nous Membres Organisation Missions Ce documenter Sites nucléaires Espace Presse Contact Mentions légales

Recherche sur le site

Actualités Documentation

Groupe de suivi "Anomalie - cuve EPR"

Publication du **rapport intermédiaire** du Haut comité et de son **avis et ses recommandations**

New : English version

Rapport intermédiaire et avis du Haut comité

Le groupe de suivi "Anomalie - cuve EPR" du Haut comité ([liste des participants](#)) a synthétisé dans un **rapport intermédiaire** l'ensemble des informations qui ont été échangées dans le cadre de ses travaux, pour répondre notamment à la **saluée de la ministre de la sûreté nucléaire du 5 octobre 2015**.

Ce rapport assorti d'un **avis et de recommandations relatifs aux mesures d'information du public et de transparence sur les anomalies de fabrication de la cuve EPR de Flamanville 3** a été validé par le Haut comité lors de sa réunion extraordinaire du 14 juin 2017.

The whole report translated in English of the HCTISN on the Flamanville 3 EPR reactor vessel anomalies is available [here](#) as well as more documents in English on the High comité

Éléments permettant de répondre aux recommandations (en date du 12/10/2017)

- Sur la communication vers le public du contenu de la démarche qu'a menée AREVA NP pour justifier la tenue des calottes de la cuve (notes techniques transmises à l'ASN) et les scénarios techniques alternatifs envisagés dans le cas où l'instruction conduirait à ne pas accepter le couvercle et le fond de cuve - AREVA NP a mis à jour la **page dédiée de son site Internet** durant l'été 2017 en publiant plusieurs notes (parmi les 21 remises à l'ASN) et les notes d'avril 2017 qui apparaissent entre la frise chronologique et la vidéo

En savoir plus, consultez le site Internet du Haut Comité à cette page :

http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=178



3.2 Les travaux sur l'addition intentionnelle de radioactivité dans les biens de consommation et les produits de construction

Pilote du groupe de travail : **Philippe Chaumet-Riffaud**

Le HCTISN a décidé la création du groupe de travail « addition intentionnelle de radionucléides dans les biens de consommation ou les produits de construction » le 29 mars 2012 afin de mieux identifier les attentes du public et formuler, le cas échéant, des recommandations sur les modalités de consultation et d'informations qu'il conviendrait de mettre en place.



Le groupe de travail avait pour mission de formuler des propositions concernant la consultation et l'information du public dans le cadre des demandes de dérogation prévues par l'article R. 1333 2 du Code de la Santé Publique (CSP) : interdiction d'addition intentionnelle de radionucléides dans les biens de consommations et les produits de construction.

Le groupe de travail devait s'interroger dans un premier temps sur l'approche générale relative à l'examen des demandes de dérogation :

- éléments d'appréciation pertinents pour l'instruction des demandes de dérogation ;
- identification des parties prenantes concernées (notamment le public) ;
- modalités de consultation des parties prenantes sur les éléments d'appréciation proposés ;
- modalités de prise en compte des résultats de la consultation.

Le groupe de travail devait ensuite s'intéresser aux étapes et aux modalités d'information et de consultation du public, lors de l'instruction des demandes de dérogation individuelles :

- identification des interlocuteurs représentatifs des parties prenantes, notamment du public ;
- modalités de consultation des parties prenantes (documents fournis au public, support à utiliser,...) ;
- modalités de restitution des observations formulées lors de la consultation, de prise en compte de ces observations et de communication de la décision prise ;
- information sur les dossiers en cours d'instruction ;
- possibilité de rattacher la consultation envisagée à une procédure existante et d'utiliser des supports existants pour l'information.

Le groupe de travail devait examiner les modalités selon lesquelles les utilisateurs de ces biens de consommation ou produits de construction sont informés de la présence de radionucléides naturels ou artificiels intentionnellement ajoutés.

Quatre réunions ont été organisées de 2012 à 2017 : le 11 octobre 2013, le 24 janvier 2014, le 9 juin 2016 et le 31 mai 2017.

L'article R.1333-2 du code de la santé publique interdit toute addition intentionnelle de radionucléides artificiels et naturels, y compris lorsqu'ils sont obtenus par activation, dans les produits de construction, les biens de consommation et les denrées alimentaires. Toutefois, l'article R.1333-4 prévoit la possibilité de dérogations aux interdictions d'addition de radionucléides si elles sont justifiées par les avantages qu'elles procurent au regard des risques sanitaires.

Ce dispositif réglementaire a été complété par l'arrêté du 5 mai 2009 fixant la composition du dossier et les modalités d'information des consommateurs prévues à l'article R.1333-5 du Code de la santé publique.

Enfin, cet arrêté prévoit aussi que « la liste des biens de consommation et des produits de construction concernés par une demande de dérogation en cours ou pour lesquels une dérogation est accordée est publiée sur le site inter-

net du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire ».

Depuis l'arrêté du 5 mai 2009, il n'y a eu que quelques demandes de dérogation, dont certaines constituaient par ailleurs de simples régularisations : détecteurs de fumée utilisant des chambres d'ionisation (DFCI), analyseurs neutroniques pour le contrôle des ciments, lampes à décharge de très haute intensité lumineuse et montres à luminescence au tritium.

Le groupe de travail a constaté que la directive 2013/59/EURATOM et l'ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire ont permis de renforcer le principe de justification et de bien délimiter les éléments d'appréciation pertinents pour l'instruction des demandes de dérogation.

Parallèlement, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a permis de bien identifier les parties prenantes concernées et notamment le public, les modalités pour les consulter et enfin de prise en compte des résultats de cette consultation.

Le décret BSS n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire et la modification de l'arrêté de 2009 notamment en insérant l'annexe IV de la directive pour les dossiers de demande de dérogation va permettre de renforcer et de préciser les champs des demandes de dérogation.

A la suite de ces auditions et des débats présentés lors de la réunion plénière du 27 juin 2017, le Haut comité a recommandé dans son dixième avis :

- la consultation systématique du public sur une synthèse non technique du dossier de demande et le projet d'arrêté ministériel pour toute demande de dérogation d'addition de radionucléides conformément à l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement ;
- le renforcement du principe de justification des pratiques conduisant à l'addition de radionucléides dans les biens de consommation ou les produits de construction via la modification de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 conformément à l'annexe IV de la directive 2013/59/Euratom ;
- de prévoir systématiquement dans le dossier de demande de dérogation concernant des biens de consommation une information relative à la gestion de déchets,
- de transmettre à la Commission Européenne une demande en vue de la création d'un registre européen des dérogations d'addition de radionucléides accordées par chaque État membre, ce qui a été réalisé le 8 décembre 2017.

HCTISN
Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

Accueil | Qui sommes-nous ? | Membres | Organisation | Missions | Se documenter | Sites nucléaires | Espace Presse | Contact | Mentions légales

Recherche sur le site ok

Accueil > Documentation

Groupe de travail "Addition intentionnelle de radionucléides dans les biens de consommations ou les produits de construction"

Envoyer par e-mail
Imprimer

- **Rapport du groupe de travail** accompagné de **avis n°10 et recommandations** du Haut comité relatif à l'addition intentionnelle de radionucléides dans les biens de consommations ou les produits de constructions validé en réunion plénière du 5 octobre 2017
- **Liste des participants au GT (première mandature du HCTISN)**
- **Liste des participants au GT (seconde mandature du HCTISN)**

Les projets de comptes-rendus et les présentations des différentes réunions du groupe de travail

- Réunion du 11 octobre 2013 :
 - **compte-rendu de la réunion**
 - présentations : **ASN** et **DGPR**
- Réunion du 24 janvier 2014 :
 - **compte-rendu de la réunion**
- Réunion du 8 juin 2016
 - **compte-rendu de la réunion**
 - présentations : **DGPR**, **ASN**
- Réunion du 31 mai 2017
 - **compte-rendu de la réunion**
 - présentations : **DGPR** et **DGCCRFP**

En savoir plus, consultez le site Internet du Haut Comité à cette page :

http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=188



3.3 Participation du public pour la prolongation des réacteurs de 900 MWe au-delà de quarante ans

Pilote du groupe de travail : **André-Claude Lacoste**

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), a décidé, au cours de la réunion plénière du 24 mars 2016, la constitution du groupe de travail « Participation du public aux 4^e réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe ». Son objectif vise à formuler des propositions pour une bonne participation du public aux prises de position concernant la poursuite de fonctionnement après 40 ans des réacteurs de 900 MWe à l'occasion de leur 4^e réexamen périodique.



Le groupe de travail, piloté par André-Claude Lacoste est constitué d'une trentaine de membres issus du HCTISN, d'EDF, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et de la Commission Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE).

Le groupe de travail a ensuite défini **dix principes pour l'organisation de la participation du public à l'occasion des 4^e réexamens périodiques des réacteurs**. Ces principes s'inscrivent dans le cadre général de l'information et de la participation des citoyens tel que défini aux I et II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement.

Le premier principe vise un continuum de participation du public. Le second principe suppose la mise en place d'une plateforme numérique qui permettra l'accès à toutes les informations et les documents disponibles. Les troisième et huitième principes statuent que toutes les contributions seront prises en compte, tandis que les quatrième et sixième principes précisent que la concertation sur la phase générique sera effectuée avec l'appui de garants désignés par la CNDP. Enfin, le dixième principe prévoit que le dispositif de participation du public devra être adapté pour les premiers réacteurs.

Le groupe de travail a remis ses conclusions à la réunion plénière du HCTISN du 27 juin 2017 qui les a adoptées et a lancé la feuille de route associée, avec notamment la mise en place du comité d'orientation.

Les membres du comité d'orientation désignés par le Haut comité sont respectivement André-Claude Lacoste, Ann MacLachlan, Monique Sené, Alain Vicaud et Eric Vindimian.

L'organisation de la concertation sur la phase générique repose sur une organisation en trois niveaux :

- **le Haut comité** décide et évalue la démarche,
- **le comité d'orientation** lance la concertation, définit le processus et suit sa mise en œuvre par le comité opérationnel,
- **le comité opérationnel** met en œuvre la concertation et coordonne ses actions. Les garants de la CNDP, associés à l'ensemble du processus, veillent à son bon déroulement et établissent un bilan de la concertation.

Cette concertation a été décidée librement, sans obligation, et résulte d'une décision conjointe entre le Haut comité et EDF.

Le comité opérationnel a pour mission de préparer et de mettre en œuvre la concertation (définition du dispositif de la concertation, conception de la plateforme numérique, pilotage et animation de la concertation, mise en place des contributions locales, rédaction des contenus utilisés). Le comité opérationnel est constitué de représentants d'EDF (Pierre-Franck Thomé-Jassaud), l'ASN (Céline Acharian, Caroline Lavarenne), l'IRSN (Audrey Lebeau-Livé, Frédéric Ménage) et l'ANCCLI (Jean-Claude Delalonde, Yves Lheureux, Patrick Voizard). Il est assisté du cabinet C&S Conseils dans la mise en œuvre de la concertation, qui se déroule sous l'égide de deux garantes, Mesdames Marianne Azario et Isabelle Barthe, désignées par le Haut comité et issues de la liste nationale des garants établie par la CNDP.

Le comité opérationnel a élaboré les documents préparatoires à cette consultation, qui portera sur la Note de réponse aux objectifs (NRO) d'EDF. Ce document d'EDF présente les grandes orientations de son programme de réexamen sur l'ensemble des réacteurs d'un même palier, qui donne lieu à un avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

La concertation a été lancée le 6 septembre 2018 et durera sept mois. Pendant cette période, l'avis du public sur les dispositions qu'EDF mettra en œuvre dans le cadre des quatrièmes réexamens périodiques sera recueilli.

Dix réunions du comité opérationnel se sont tenues depuis décembre 2017. Les membres du comité opérationnel ont exprimé de nombreuses attentes : la nécessité de fixer le cadre de décision, la volonté d'émettre des messages clairs et compréhensibles pour le « grand public », le souhait de s'adresser et de voir contribuer une diversité de publics, l'exigence de déployer un dispositif de concertation moderne, sincère et accessible, et la garantie du respect des contributions et des contributeurs.

Des contributions locales seront proposées, par l'organisation d'événements locaux. Chaque Commission locale d'information (CLI) organisera une réunion publique.

The screenshot shows the website of the Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN). The main heading is "Lancement de la concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MW du parc nucléaire français, dans le cadre de leur 4ème réexamen périodique". Below this, there is a box containing the URL for the concertation platform: <https://concertation.suretenucleaire.fr/>. It also mentions a press conference on September 6, 2018, and provides a link to a press dossier: [le communiqué de presse, la présentation de la concertation, la synthèse de la note de réponse aux objectifs d'EDF](#). A list of bullet points follows, detailing the presentation of work at a plenary meeting on June 28, 2018, and the designation of two guarantors of the process: André-Claude Lacooste and Pierre Franck Thomé Jassaud. A section titled "Comité d'orientation" lists its members: André-Claude LACOSTE, Ann MACLACHLAN, Monique SENE, Alain VICAUD, and Eric VINDMIAN.

En savoir plus, consultez le site Internet du Haut Comité à cette page :

http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=187



3.4 Les travaux sur la présentation du « cycle du combustible » français en 2018

Pilote du groupe de travail : **Natalia Pouzyreff**

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a décidé au cours d'une réunion plénière, le 5 octobre 2017 de procéder à un nouvel état des lieux de la gestion des flux et des stocks de matières et de déchets radioactifs produits aux différents stades du « cycle du combustible ». Ce nouvel état des lieux fait suite à celui que le HCTISN avait réalisé en 2010 en réponse à une saisine du ministre d'État, en charge de l'écologie et de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) qui souhaitaient recueillir son analyse et son avis sur la transparence sur ce sujet.



Un groupe de travail dédié composé d'un parlementaire, d'associations de protection de l'environnement, de responsables d'activités nucléaires, d'organisations syndicales, de représentants des commissions locales d'information, de personnalités choisies pour leur compétence scientifique et de représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de services de l'État s'est réuni à cinq reprises entre janvier et juin 2018 pour procéder à ce nouvel état des lieux du « cycle du combustible » et à son analyse.

Le rapport analyse les flux et stocks de matières et de déchets radioactifs dans le cadre de l'utilisation à des fins civiles de matières radioactives pour la production d'électricité française. Son objectif n'est pas d'évaluer les orientations de la filière nucléaire française mais d'analyser les différentes étapes du « cycle du combustible » tel qu'il est mis en œuvre actuellement en France.

Dans ce rapport, publié le 27 juillet 2018, le Haut comité constate que :

- la réglementation dans le domaine de la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs a progressé à la fois aux niveaux européen et français ;
- l'information et la transparence sur le cycle du combustible français ont globalement progressé entre 2010 et 2018 avec la parution de trois Plans Nationaux de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs et de huit inventaires nationaux des déchets et matières radioactives ;
- les informations et les documents mis à disposition du public par les acteurs nucléaires dans certains cas ne sont pas assez pédagogiques ou laissent à penser qu'une valorisation immédiate va être mise en œuvre pour l'ensemble des matières issues du retraitement des combustibles usés ;
- le devenir de certains combustibles usés (MOX, URE) dépend de l'émergence d'une filière technologique de réacteurs à neutrons rapides de quatrième génération qui valoriserait leur plutonium ;
- les échelles temporelles des différentes étapes du cycle du combustible méritent d'être davantage explicitées.

Face à ces constats, et conscient que l'information destinée au grand public doit être aisément accessible et compréhensible, le Haut comité formule des recommandations visant à améliorer la transparence et la qualité de l'information apportée au citoyen.

Ainsi, le Haut comité recommande aux membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le PNGMDR de diffuser largement ce présent rapport afin de renforcer la transparence sur les enjeux liés au « cycle du combustible » relatifs à la gestion des matières et des déchets radioactifs et afin de donner à chaque citoyen les clés d'entrée pour lui permettre de participer au débat public.

Le Haut comité recommande également :

- la mise à disposition du public des conclusions du rapport d'expertise de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) sur le dossier « Impact Cycle 2016 » ;
- son information régulière sur l'état des lieux des flux et des stocks de matières et de déchets radioactifs produits aux différents stades du « cycle du combustible » ;
- une transmission intergénérationnelle des données sur le « cycle du combustible » ;
- une présentation par les acteurs industriels et institutionnels concernés des entreposages actuels des matières en attente de valorisation et des échelles de temps des différentes étapes du cycle du combustible ;
- une communication au public relative à la décision attendue du gouvernement sur la poursuite du projet Astrid, démonstrateur technologique de réacteur de quatrième génération à neutrons rapides.



The screenshot shows the website of the Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN). The page title is "Groupe de travail 'Addition intentionnelle de radionucléides dans les biens de consommations ou les produits de construction'". The main content includes a list of documents and presentations related to the group's work, such as the "Rapport du groupe de travail" and "Liste des participants au GT". A search bar is visible on the left, and navigation links are at the top.

En savoir plus, consultez le site Internet du Haut Comité à cette page :

http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=188



3.5 Les travaux sur la gestion des déchets très faiblement radioactifs

Pilote du groupe de travail : **François Béringier**

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), en vertu de ses missions d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires, a décidé, au cours d'une réunion plénière, le 16 mars 2017, de constituer un groupe de travail sur la « Gestion des déchets très faiblement radioactifs ».



Ce groupe de travail a été constitué suite à la saisine de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) du 16 novembre 2016, qui, dans le cadre de l'évaluation du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) 2016-2018, souhaite que le HCTISN « puisse examiner, d'une part, la pertinence, dans le contexte national, d'une introduction des seuils de libération pour certains types de déchets très faiblement radioactifs, et, d'autre part, les conditions dans lesquelles la société civile pourrait être associée à une réflexion sur une telle décision et informée des conditions de son éventuelle mise en œuvre ».

L'objectif du groupe de travail vise à examiner ces questions, dans le cadre d'une réflexion engagée sur les perspectives d'évolution de la filière de gestion des déchets très faiblement radioactifs ou susceptibles de l'être, dits « déchets TFA » et à formuler des recommandations sur les modalités de concertation du public qu'il conviendrait de mettre en place le cas échéant.

Le mandat du groupe de travail a été adopté lors de la réunion plénière du Haut comité du 28 juin 2018. Il fait état de problématiques relatives à la gestion des déchets TFA : la question de la possibilité et des conditions de valorisation des déchets TFA, le principe de gestion basé sur la base d'un zonage géographique des lieux de production et non sur une mesure de la radioactivité, l'augmentation prévisionnelle de la production du volume de déchets TFA et atteinte de la capacité maximale autorisée de l'unique centre de stockage (Cires), et les études prescrites dans le cadre du PNGMDR 2016-2018.

En parallèle, la question de la mise en place en France des « seuils de libération » se pose. Le groupe de travail s'est fixé deux objectifs principaux : examiner l'opportunité de mise en place en France de seuils de libération pour recycler certains types de déchets TFA, selon plusieurs critères (nature et volume des déchets éligibles, évolutions réglementaires, mesures techniques à prévoir, avantages et inconvénients, conséquences sur l'avenir de la gestion des déchets TFA en l'absence d'une telle décision). Le second objectif est de formuler des propositions sur la manière d'associer les parties prenantes et le grand public à la réflexion sur une gestion optimisée de ces déchets en vue de permettre une information du grand public et une participation de la société à la réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des déchets TFA.

Les premières recommandations et propositions doivent être formulées d'ici septembre 2018. Certaines questions doivent encore être traitées par le groupe de travail.

3.6 Les réunions plénières

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a tenu, entre le 26 mars 2015 et le 28 juin 2018, quatorze réunions plénières ordinaires selon une fréquence trimestrielle et une réunion plénière extraordinaire le 14 juin 2017 à l'occasion de la publication de son rapport sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3.

Les sujets suivants ont pu ainsi être examinés :

- Les anomalies sur la cuve du réacteur EPR de Flamanville
- Le traitement de l'incident de mars 2015 à Fessenheim
- Les fusions de combustibles à Saint-Laurent A
- Le plan national de réponse " Accident nucléaire ou radiologique majeur " de février 2014
- Le volet nucléaire du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte
- Le projet d'ordonnance portant diverses dispositions en matière nucléaire
- L'audit international sur la sécurité des matières nucléaires et de leurs installations IPPAS
- Le projet d'extension de l'entreposage de déchets vitrifiés à La Hague
- La gestion de crise et la campagne de distribution des comprimés d'iode
- L'avancement du projet FAVL de l'ANDRA
- La poursuite de fonctionnement des centrales nucléaires
- La sécurité des installations nucléaires dans le contexte post attentats de Paris
- Le baromètre IRSN 2015 sur la perception des risques
- Les travaux sur la poursuite de la démarche Aarhus Convention and Nuclear ACN2
- Les dispositions réglementaires envisagées pour encadrer la sous-traitance

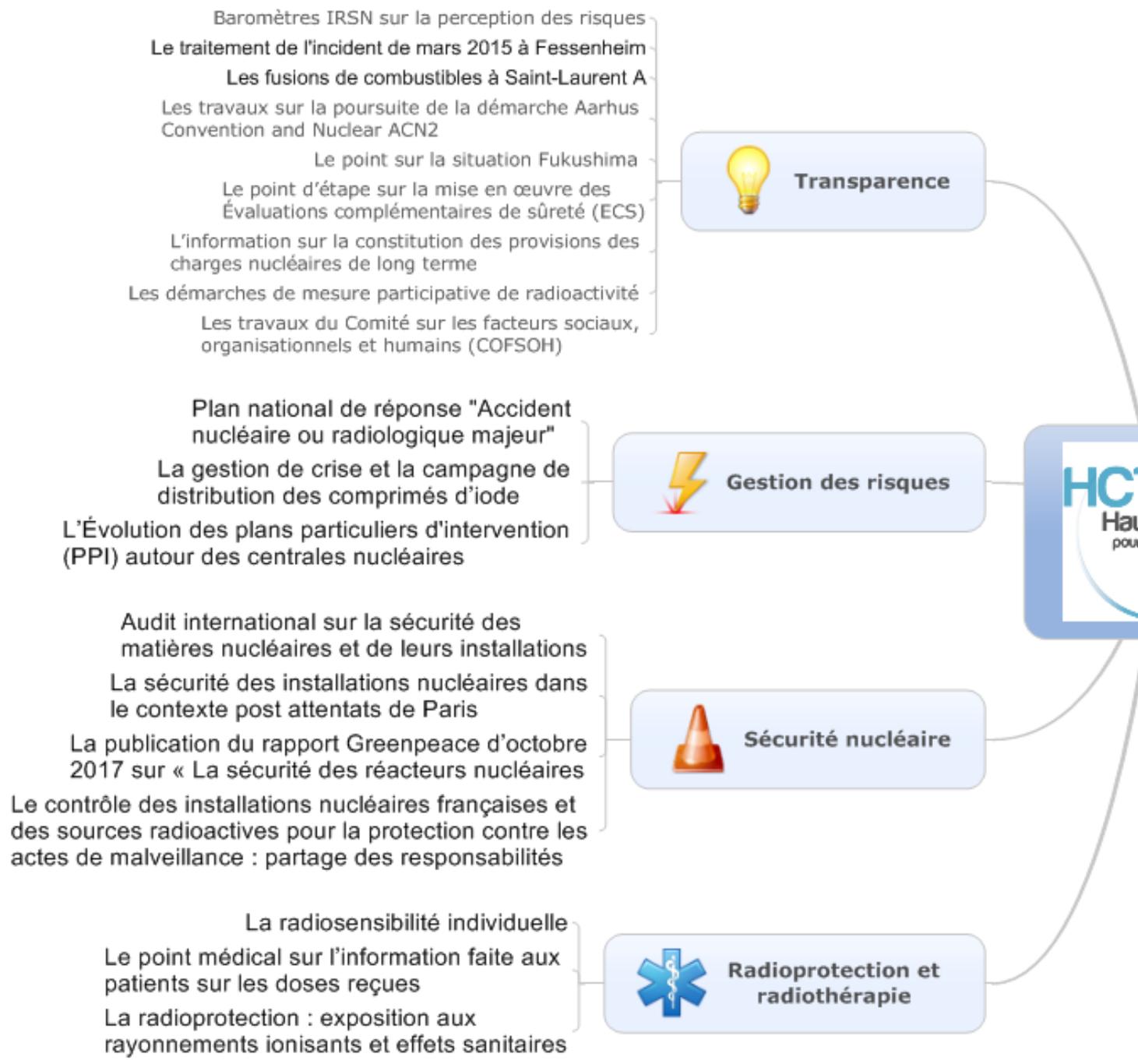
- Le point sur la situation Fukushima
- La radiosensibilité individuelle
- Le point d'avancement du projet de Centre industriel de stockage géologique Cigéo
- Le point sur les audits qualité au Creusot
- Le point sur la thématique du démantèlement
- Le point d'étape sur la mise en œuvre des Évaluations complémentaires de sûreté (ECS)
- L'information sur la constitution des provisions des charges nucléaires de long terme
- Le rapport sur la transparence du cycle (données 2014)
- La présentation de l'avis de l'Autorité Environnementale du 20 juillet 2016 sur le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (2016-2018)
- La présentation du projet de décret Santé/Environnement « Normes de base » (transposition directive 2013/59/Euratom fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants)
- La présentation du baromètre IRSN
- Les anomalies de concentration en carbone des fonds primaires de Générateurs de Vapeur
- Les travaux du groupe de travail relatif à la « Participation du public aux 4^e réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe »
- La politique d'ouverture à la société de l'ANDRA sur les déchets radioactifs

En 2017

- L'Évolution des plans particuliers d'intervention (PPI) autour des centrales nucléaires
- Le rapport sur la transparence du cycle (données 2015)
- Le point médical sur l'information faite aux patients sur les doses reçues
- Les démarches de mesure participative de radioactivité
- Les déchets de très faible activité (TFA)
- Les travaux du Comité sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains (COFSOH)
- Les travaux du groupe de travail « Addition intentionnelle de radionucléides »
- Le point sur la radiothérapie
- Les niveaux de référence en situation d'urgence radiologique du projet de décret transposant la directive 2013/59/ Euratom
- La détection de ruthénium-106 en France et en Europe
- La désignation des membres du comité d'orientation dans le cadre de la concertation sur la phase générique des quatrièmes visites décennales
- Le contrôle des installations nucléaires de base : état des lieux et perspectives d'évolution au regard des anomalies récemment décelées au sein de l'usine Creusot Forge
- Le projet de décret relatif aux installations nucléaires de base et à la transparence en matière nucléaire
- La publication du rapport Greenpeace d'octobre 2017 sur « La sécurité des réacteurs nucléaires et des piscines d'entreposage du combustible en France et en Belgique, et les mesures de renforcement associées »
- La radioprotection : exposition aux rayonnements ionisants et effets sanitaires
- Le contrôle des installations nucléaires françaises et des sources radioactives pour la protection contre les actes de malveillance : partage des responsabilités
- Le baromètre IRSN 2017 sur la perception des risques et de la sécurité
- La réglementation applicable en matière de radioprotection
- Les travaux du groupe de travail « Transparence et cycle du combustible »
- Les travaux des comités d'orientation et opérationnel en vue du lancement le 6 septembre 2018 de la concertation sur la phase générique des 4^e réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français
- Les travaux du groupe de travail « Gestion des déchets très faiblement radioactifs (TFA) »
- Le chantier de l'EPR de Flamanville
- La présentation du rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2017

En 2018

Les présentations projetées lors des réunions plénières, ainsi qu'un compte rendu des réunions plénières sont mises en ligne sur le site internet du Haut comité : www.hctisn.fr





3.7 Le secrétariat du Haut comité

Le secrétariat du Haut comité est assuré par la Mission pour la Sûreté Nucléaire et la Radioprotection au sein de la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Le secrétariat prépare les décrets de désignation des membres, gère le budget du Haut comité et pourvoit à l'organisation de l'ensemble des réunions et assiste les membres dans l'animation des différents groupes de travail et la rédaction des documents correspondants.

Il repose sur une équipe de cinq personnes (Benoît Bettinelli, Elisabeth Blaton, Stéphanie Viers, Stéphane Mercckaert, Jérôme Pons).



Benoît BETTINELLI
Secrétaire général du Haut Comité



Élisabeth BLATON
Adjointe au secrétaire général du Haut Comité

3.8 Visites et déplacements du Haut comité entre 2015 et 2018

3.8.1- Déplacement d'une délégation du HCTISN à Erlangen en Allemagne le 13 mars 2016

Le 13 mars 2016, une délégation du Haut comité a assisté, à l'invitation d'AREVA, dans le cadre du groupe de suivi « Anomalies cuve EPR », à une partie des tests menés par AREVA NP aux essais de caractérisation des propriétés mécaniques au sein de son centre technique Areva GmbH à Erlangen en Allemagne.

Dans le cadre du programme d'essais, le laboratoire d'Areva GmbH à Erlangen a réalisé :

- les essais sur la zone ségréguée de la calotte supérieure UK ;
- les essais au quart de l'épaisseur de la calotte supérieure UA ;
- la totalité des essais de déchirure ductile en zone ségréguée des trois calottes sacrificielles.

Deux à trois inspecteurs de l'organisme Bureau Veritas étaient présents en permanence pendant le déroulement de ce programme d'essais.

La rigueur du programme et l'effort de traçabilité de l'ensemble des échantillons a été unanimement salué par la délégation.



© Areva NP

3.8.2 Visite d'une délégation du HCTISN au Creusot le 23 novembre 2016

Dans le cadre des travaux du groupe de suivi « Anomalies cuve EPR », à l'invitation d'AREVA NP, une délégation du Haut comité a visité le 23 novembre 2016 les installations de l'usine du Creusot. Cette visite a été particulièrement intéressante. Les discussions menées étaient ouvertes et ont montré qu'AREVA avait identifié les problèmes et reconnu la nécessité d'un changement de culture. AREVA a mis en place une nouvelle organisation, dont l'impact sera suivi en particulier par l'ASN.



© Areva NP

3.8.2- Visite d'une délégation du HCTISN à Flamanville le 13 février 2018

Dix membres du groupe de suivi « Cuve EPR » ont participé à la visite du chantier EPR de Flamanville 3 le 13 février 2018 à l'invitation d'EDF. La visite a débuté par un échange et EDF a confirmé qu'il prévoyait une mise en service de l'EPR Flamanville 3 fin 2018. Un focus a été effectué sur les contrôles du fond de cuve réalisé en septembre 2017, qui n'a relevé aucun défaut. EDF a indiqué qu'un nouveau contrôle serait prévu sur le couvercle avant le chargement. La contractualisation et le développement complémentaire de la Machine d'Inspection en Service (MIS) étaient en cours. Les contrôles sur l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal de la chaudière et des circuits auxiliaires concernés ont été jugés satisfaisants.

Par la suite, les participants ont pu visiter l'ensemble du bâtiment Réacteur et le bâtiment Combustible. Des actions de nettoyage étaient en cours au moment de la visite pour préparer les essais de l'épreuve enceinte. La salle de commande a également été visitée. EDF a effectué un bilan de l'activité du chantier : 5 000 personnes étaient présentes sur le site, l'activité était donc très importante.



© EDF

3.9 Les autres participations du Haut comité de 2015 à 2018

Entre 2015 et 2018, le Haut comité, représenté par sa présidente ou un ou plusieurs de ses membres ont participé aux auditions, réunions et rencontres suivantes :

- audition de la Présidente du Haut comité, le 8 juillet 2015, par la mission interministérielle con-fiée par le gouvernement concernant le financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection,
- participation à la Conférence des CLI le 4 novembre 2015 et présentation par la Présidente des activités du Haut comité,
- participation au séminaire organisé à Valence par l'ASN, l'IRSN et l'ANCCLI sur les 4èmes ré-examens de sûreté des réacteurs de 900 MWe et participation de la Présidente à une table ronde de ce séminaire,
- participation de Pierre Pochitaloff au dialogue technique sur le dossier EPR du 6 avril 2016 et présentation de l'avancement des travaux du groupe de suivi « cuve » du HCTISN,
- audition de la Présidente du Haut comité le 19 octobre 2016 par une Commission de l'Assemblée nationale pour évoquer le démantèlement des installations nucléaires de base et, en particulier, sa faisabilité technique et financière,
- participation du Haut comité, le 25 octobre 2016, de Marie-Pierre Comets et Pierre Pochitaloff à une table ronde dans le cadre de l'audition ouverte de l'OPECST à la presse consacrée à la sûreté des équipements sous pression nucléaires, dits ESPN.
- participation à la Conférence des CLI le 16 novembre 2016 et présentation par la Présidente des activités du Haut comité,
- participation du Haut comité à la journée du dialogue technique du 24 février 2017 organisée par l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions locale d'information) et l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et présentation de l'avis n°8 du Haut comité relatif aux anomalies de concentration en carbone de certains générateurs de vapeur des réacteurs d'EDF
- participation à la Conférence des CLI le 15 novembre 2017 et présentation par la Présidente des activités du Haut comité,
- rencontre de la Présidente du Haut comité avec Chantal Jouanno, Présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP), le 9 avril 2018,
- audition de la Présidente du Haut comité par la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires le 5 avril 2018.

La présidente du Haut comité est également membre du Comité éthique et société de l'ANDRA et du Comité d'orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection placé auprès du conseil d'administration de l'IRSN.

4 - CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le mandat de la Présidente du Haut comité s'achèvera le 6 septembre 2018 lors du lancement de la concertation volontaire sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français, dans le cadre de leur quatrième réexamen périodique. C'est un moment symbolique très fort pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire pour l'ensemble de nos concitoyens et il permet de se rendre compte de tout le chemin parcouru par le Haut comité en tant qu'institution depuis son démarrage en 2008.

Dans cette optique, la Présidente a souhaité que le Haut comité élabore un document de synthèse dressant un bilan de son action menée, et notamment les avancées apportées par le Haut comité en matière de transparence, tout en rappelant la méthode de travail du Haut comité, fondée sur une structure collégiale du Haut comité afin de favoriser l'expression et la confrontation des différents points de vue, parfois contradictoires, mais toujours dans le respect des sensibilités de chacun.

Au-delà de l'élaboration de ce rapport, la Présidente du Haut comité forme le vœu que les travaux engagés par le Haut comité, mais non terminés, se poursuivent en 2018 sous l'égide d'un ou d'une nouvelle présidente.

5 - ANNEXE

GLOSSAIRE

ANCCLI	Association nationale des comités et commissions locales d'information
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CLI	Commission locale d'information
CNDP	Commission nationale du débat public
CPDP	Commission particulière du débat public
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat du MTES
DGPR	Direction générale de la prévention des risques du MTES
DSND	Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense
EDF	Electricité de France
HCTISN	Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
HFDS	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du MTES
INB	Installation nucléaire de base
INBS	Installation nucléaire de base secrète
INES	International nuclear event scale (échelle internationale des événements nucléaires) sert à mesurer la gravité d'un accident nucléaire
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
MSNR	Mission sûreté nucléaire et radioprotection
OPECST	Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
PNGMDR	Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

HCTISN

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

HCTISN c/o DGPR

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

Tel : 01 40 81 89 75 - Fax : 01 40 81 20 85

hctisn@gmail.com / www.hctisn.fr

Conception et mise en page : Benoit Cudelou SG/SPSSI/ATL2 - Impression : atelier de reprographie SG/SPSSI/ATL2



IMPRIM'VERT* Imprimé sur du papier certifié écolabel européen